

Bulletin janvier 2012

Nous vous souhaitons, arbitres de la FFVB, une bonne année 2012, principalement qu'elle vous apporte la santé à vous et votre entourage.

Accessoirement des arbitrages qui vous apporteront plaisir et satisfaction du devoir accompli et qui satisferont joueurs et dirigeants.

Au bureau de l'ANAVB nous avons passé notre fin d'année à consulter les textes, directives et règlements fédéraux. Nous y avons relevé quelques lacunes d'importance. Nous n'allons pas manquer, dans les prochains jours de solliciter nos collègues arbitres, Présidents de CRA, voire le Président de la CCA afin que certaines de ces lacunes soient comblées.

De plus, des informations inquiétantes nous sont parvenues. Il semblerait que l'affaire de Cambrai, à notre avis mal sanctionnée, ait permis à certains dirigeants de croire qu'ils pouvaient tout se permettre. Ce qui est faux ! Tout n'est pas permis, tout n'est pas tolérable. On ne peut pas éditer un "BAREME DES SANCTIONS DU CORPS ARBITRAL" et laisser faire tout et n'importe quoi par les autres intervenants.

Un rapport a été rédigé, il est parvenu aux instances dirigeantes. Celles-ci l'auraient transmis aux instances disciplinaires et nous attendons de savoir quelles seront les suites données.

Il serait fort préjudiciable au Volley Ball en général que les sanctions inéluctables soient ignorées des licenciés.

A l'ANAVB nous resterons très vigilants sur les suites données à une affaire sur laquelle pour le moment, aucune information officielle n'a été diffusée. Sans vouloir nuire à l'instruction de ce nouvel écart d'un dirigeant, de ce nouveau débordement d'un de ceux qui sont chargés de la formation sportive mais également comportementale des licenciés dont ils ont la charge, il eut été intéressant que l'information circule disant que la Commission de Discipline de la FFVB avait été chargée par la LNV de statuer.

Nous ne saurions trop conseiller à nos Collègues arbitres de tenir l'ANAVB informée de toute sanction ou de tout comportement ayant généré un "Rapport circonstancié" destiné à remettre dans le droit chemin ceux qui peuvent s'écarter de la bonne direction. C'est le meilleur moyen pour que votre réaction ne soit pas mise sous un monceau informes d'autres courriers reçus qui n'auront jamais ni suite ni sanction.

Nous vous remercions d'avance de votre confiance.